

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE

2nd tournoi des Simplets



Ce règlement complémentaire complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

1.1 Le 2nd Tournoi des Simplets est un tournoi national organisé par *le club Union Sportive Dacquoise - Badminton*. Il se tiendra le samedi 10 octobre 2026, et est sous le dossier n°2601155.

Il se déroulera selon les règles de la FFBaD, puis des dispositions particulières de la *Ligue Nouvelle Aquitaine (LNAQ)* et du règlement ci-après.

1.2 Ce tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses non classés ou classés de P12 à N3, à partir de minime 2 et licenciés à la FFBaD pour tous les tableaux (SH et SD).

Tout(e) participant(e) doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition. La compétition se déroulera au **Stade Colette Besson**, 54 Route de Saubagnac, 40100 Dax (GPS : 43.6936, -1.08166) sur un total de 7 terrains.

1.3 Les décisions *du Juge-arbitre ou collège de Juges-Arbitres* désignés par le Comité d'Organisation *sont* sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout(e) participant(e) ne respectant pas le règlement de la compétition.

Le juge-arbitre principal désigné est Victorien CHAUCHOY (JALC).

Le Géo principal est Pascal SANCHA.

Article 2 : Comité d'Organisation

Le Comité d'Organisation est *composé de membres de l'Union Sportive Dacquoise – Badminton*. Il désigne le(s) JA(s), établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Il prend en charge les inscriptions et met en ligne sur le site de **BadNet**, les convocations et le plan d'accès au(x) gymnase(s) à sa disposition. Il applique le règlement ci-après en accord avec le(s) Juge(s)-Arbitre(s) *qu'il a choisi et approuvé par la FFBaD*.

Article 3 : Inscriptions et Tableaux

3.1 La date limite des inscriptions est fixée au mercredi **30 septembre 2026**. Les classements retenus à cette date serviront de base pour la confection et validation des tableaux.

3.2 Le tirage au sort est fixé *au* **1er octobre 2026**. Les CPPH seront pris en compte le **jeudi 1er octobre 2026**. Ils serviront de base pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.

3.3 Les inscriptions doivent se faire (avec paiement) obligatoirement en ligne sur **BadNet** ou **Ebad**. *Pour tout justificatif de paiement, l'éditer directement à partir de BadNet.*

3.4 La prise en compte des inscriptions se fera en mode **Standard** (prise en compte de la date d'inscription). *Au-delà du nombre maximum d'inscrits, une liste d'attente sera éditée. Elle sera faite à la date d'inscription.*

3.5 Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'intégrer dans la limite de 2 maximum inscrits ou paires par tableau, des personnalités et/ou bénévoles directement dans les tableaux proposés sans tenir compte de la date de validation de leurs inscriptions (wild-cards).

3.6 Répartition des séries sur le week-end :

- Les simples dames et les simples hommes auront lieu dans leurs intégralités le samedi 10 octobre 2026.

Il n'y aura pas de tableaux intergenres.

3.7 Le Comité d'Organisation procédera ensuite à un découpage des séries par **Top** où le nombre des inscrits le permet. *Exemple : en catégorie SD, il y aura, si le nombre des inscrits permet le découpage suivant : SD Top A et SD Top B.*

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions des joueurs dans certaines catégories pour le bon déroulement du tournoi. Il se réserve également le droit de remplacer un joueur ou une joueuse dans une série si le tableau n'a pas commencé et que le joueur ou la joueuse remplaçant(e) est dans la salle.

3.8 Les tableaux de simples se joueront préférentiellement en poules avec 2 qualifiés par poule. Les phases de poule seront suivies d'une phase d'élimination directe excepté les tableaux à poule unique.

3.9 Les frais d'inscription pour chacune des phases s'élèvent à : **16€** pour 1 tableau dont **2€** prélevés par la participation fédérale.

3.10 Toute inscription au tournoi ne sera prise en compte que si les droits d'inscriptions ont été dûment **payés**. En cas de forte affluence dans un tableau, une liste d'attente sera établie et diffusée sur **BadNet** dès la fin des inscriptions et du découpage des séries pour ledit tableau.

Article 4 : Forfaits

4.1 Tout(e) participant(e) s'inscrivant au tournoi organisé par le club de l'Union Sportive Dacquoise doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits en *Ligue Nouvelle Aquitaine (LNAQ)*.

4.2 Tout participant(e) ne pouvant être présent(e) le jour de la compétition doit en faire part par écrit à l'organisation dans les plus brefs délais (à l'adresse suivante : tournois.dax@gmail.com).

4.3 Lorsque l'un(e) des participant(e) est forfait :

- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur ou la joueuse est remboursé(e) de l'ensemble de ses frais d'inscription ;
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur ou joueuse doit adresser (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la Ligue Nouvelle Aquitaine **accompagné de la référence de la compétition** à l'adresse mail suivante : **clot@lnaqbad.fr**.
Il ou elle doit aussi adresser une copie à l'organisation qui pourra alors procéder au remboursement des frais d'inscription à réception du justificatif.
- tout forfait non justifié, ou désistement volontaire après l'envoi des convocations, ne sera pas remboursé.

Article 5 : Déroulement

5.1 Les convocations seront disponibles en ligne au plus tard entre les **6 et 8 octobre 2026**. Les tableaux seront quant à eux publiés le **jour même de la compétition**. Compte tenu d'éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il est conseillé de se référer aux dernières convocations en ligne le vendredi **précédant le début de la compétition**.

5.2 Tout(e) participants(e) doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase de ses matchs et ce, lors de chaque journée de compétition où il ou elle est convoqué(e). En cas de retard, le joueur ou joueuse doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré(e) forfait lors de son premier match.

5.3 Tout(e) participant(e) doit rester dans la salle jusqu'à l'affichage des sorties de poule. Tout(e) participant(e) souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré(e) forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est : **Victor Champion 1**. Il sera disponible en vente dans la salle.

5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier proposé et affiché dans le(s) salle(s), l'est uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se joueront préférentiellement en auto-arbitrage. Tout(e) joueur ou joueuse peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

5.8 Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 15 points.

5.9 Le temps de repos entre 2 matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les participants disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.10 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge(s)-Arbitre(s).

5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs et joueuses appelé(e)s à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.

5.12 Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.13 La participation au 2nd Tournoi des Simplets requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement (avec une disponibilité *le samedi de 7h30 à 22h*), lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée.

Article 6 : Règles respect Protocole Sanitaire

6.1 Le Comité d'Organisation et le collège des Juges-Arbitres seront attentifs aux règles sanitaires en vigueur ainsi qu'aux conditions d'accès au Stade Colette Besson. Tout(e) participant(e) ou accompagnateur s'engage donc à les respecter scrupuleusement. Les gestes barrières ainsi que les préconisations des instances fédérales et locales devront être aussi respectés.

6.2 Toute modification des conditions habituelles de jeu seront soumises à validation du collège des Juges-Arbitres. Un point sera fait lors de l'envoi des convocations.

6.3 Les Juges-Arbitres de la compétition ont autorité pour sanctionner tout joueur ou joueuse ne respectant pas le protocole sanitaire.